



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No:
No.: 58

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 19 JUIN 1978



NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES
SUR LES FRONTIÈRES MARITIMES --
DÉCLARATION DE L'AMBASSADEUR MARCEL CADIEUX,
NÉGOCIATEUR CANADIEN
DES FRONTIÈRES MARITIMES CANADO-AMÉRICAINES,
LORS DE LA RÉUNION DU 19 JUIN 1978

Permettez-moi de saluer la présence de l'ambassadeur Cutler et de sa délégation à cette importante rencontre dans le cadre de nos efforts pour négocier un accord à long terme sur les frontières maritimes et les questions connexes des ressources. L'interruption provisoire de l'application de l'Accord intérimaire de pêche réciproque pour 1978 rend notre tâche encore plus urgente. Bien que la décision canadienne du 2 juin ait été prise avec beaucoup d'hésitation, les deux parties ont depuis près de trois semaines la possibilité d'évaluer critiquement l'importance que leurs pays attachent au maintien de relations de pêche réciproques, ainsi que l'urgence d'un accord global prévoyant des mécanismes institutionnels pour l'interprétation de l'accord et le règlement des différends.

La partie canadienne est disposée à consacrer autant de temps et d'énergie qu'il faudra afin de trouver un cadre satisfaisant pour nos futures relations en matière de pêche. Pour obtenir la collaboration des collectivités de pêcheurs, des provinces, des États et des législatures des deux pays, il faut trouver un accord qui, en plus d'être juste et équilibré, soit perçu comme tel: en effet, aucune des parties ne peut espérer satisfaire tous les objectifs de tous les groupements locaux et régionaux en cause. Je crois que notre tâche, en tant que négociateurs spéciaux, consiste de fait à établir nos objectifs

prioritaires respectifs et à essayer de les réaliser d'une façon qui favorise leur acceptation par chacune des parties.

Au cours des négociations que nous tenons depuis août dernier, il me semble que les deux parties se sont rapprochées sensiblement d'un règlement global. Toutefois, il nous reste encore à résoudre un certain nombre de questions difficiles. Dans cette nouvelle phase qui s'est ouverte avec la suspension de l'accord intérimaire, il nous faut maintenant avancer le plus rapidement possible sur trois fronts:

- 1) Nous devons d'abord nous entendre sur les contingents de prises autorisées pour un certain nombre de stocks importants de la côte Est et élaborer des modalités régissant les activités de pêche réciproque sur la côte Ouest;
- 2) Nous devons rapprocher nos positions respectives sur les frontières maritimes dans la région du Golfe du Maine/Banc de Georges, au large du détroit de Juan de Fuca, dans la région de l'entrée de Dixon et dans la mer de Beaufort; et
- 3) Tout en poursuivant nos efforts en vue d'un règlement global, nous devons trouver les moyens les plus

efficaces de promouvoir notre coopération en matière de pêche jusqu'à la mise en application d'un accord permanent.

S'agissant des questions détaillées relatives aux pêches, il serait utile que des groupes de travail de l'Atlantique et du Pacifique se réunissent pour faire le point sur les résultats de nos négociations de mars dernier. Ces groupes devraient également étudier toute nouvelle idée susceptible de rapprocher nos positions respectives. Je suggère que ces groupes de travail se concentrent sur les questions clés, et qu'ils laissent de côté pour l'instant les questions moins importantes. Pour ce qui est de l'Atlantique, je crois que nous sommes parvenus à une entente sur les régimes de gestion applicables à tous les stocks, à l'exception du homard et du hareng du Banc de Georges. En ce qui concerne les contingents autorisés, les principales divergences portent sur le pétoncle (particulièrement dans la région médiane), le hareng, la morue et l'aiglefin du banc de Georges, les contingents accordés au Canada pour le hareng du golfe du Maine et le loligo au large des côtes de la Nouvelle-Angleterre, les contingents accordés aux États-Unis pour le poisson de fond de la Nouvelle-Écosse, y compris le sébaste, ainsi que les questions d'accès et de partage en ce qui concerne les stocks transfrontaliers de maquereau et de pollock.

Dans le Pacifique, nous devrions encore une fois faire le point en ce qui concerne le flétan et le poisson de fond ainsi que la question du hareng au large du détroit de Juan de Fuca.

Une fois ces études terminées, les négociateurs en chef pourraient étudier dans quelle mesure les lacunes peuvent être comblées ou éliminées.

Pendant que nos groupes de travail sur les pêches poursuivent leurs études, une équipe de rédaction pourrait se réunir pour analyser la structure et les grandes lignes du traité global que nous espérons conclure. J'espère que ce groupe de rédaction pourra par la suite profiter de la coopération de conseillers sur certaines questions en suspens comme les normes de gestion et le traitement des excédents, de sorte qu'il puisse en tenir compte dans son programme de travail.

Avant que nous terminions cette série de réunions, il se peut que nous désirions échanger nos points de vue sur les modalités à prévoir en attendant la mise en application d'un éventuel accord permanent. Mais il nous faudra attendre les résultats de nos efforts pour résoudre les principales questions relatives aux pêches. Nous pourrions alors être en mesure de voir s'il serait possible d'adopter des positions communes de base susceptibles de paver la voie à un accord permanent.

Étant donné le peu de temps dont nous disposons cette semaine à Ottawa, nous devons faire tous les efforts pour l'utiliser de la façon la plus efficace possible. Je peux vous assurer que mes collègues et moi-même nous efforcerons de promouvoir notre objectif bien défini, à savoir la conclusion d'un accord global sur les frontières maritimes et sur les pêches à long terme qui soit mutuellement acceptable, équitable et équilibré.